PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

5 OCTOBRE 2026

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire tenue par le Conseil de la municipalité de Grosses-Roches le 5 octobre 2026 à 19 h 30 à la salle des délibérations du 100, Route 132 Ouest à Grosses-Roches.

Présences :
Monsieur Bruno Fournier, maire
Monsieur Patrick Fabre, conseiller au siège # 1
Monsieur Sylvain Tremblay, conseiller au siège # 2
Monsieur Carol Fournier, conseiller au siège # 3
Monsieur Gilles Bilodeau, conseiller au siège # 4

Les membres présents forment le quorum. La séance est tenue sous la présidence de monsieur Bruno Fournier, maire. La directrice générale et greffière-trésorière, madame Linda Imbeault, est aussi présente.

Deux (2) personnes assistent aux délibérations du Conseil.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée et déclare la séance ouverte.

2026-10-97 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Assemblée ordinaire 5 octobre 2026

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal 14 septembre 2026

4. CONSEIL

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET GREFFE

5.1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis

5.2 Dépôt de deux états comparatifs prévus concernant les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et ceux de l'exercice précédent ainsi qu'un second comparant les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Appui au projet RÉSÉM une initiative de la MRC de La Matanie visant à renforcer la préparation, la résilience et la capacité d'intervention des communautés face aux situations d'urgence

7. TRANSPORT ET INFRASTRUCTURES

7.1 Suivi de projet glissière de sécurité Route Grosses-Roches et Pont Tremblay et du projet de la rue Mgr Ross

8. HYGIÈNE DU MILIEU

9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

11. LOISIRS ET CULTURE

12. AUTRES

12.1 Dépôt de projet de coopération pour l'application du règlement sur la qualité de vie

13. VARIA

14. Correspondance (voir pièces jointes s'il y a lieu)
15. Période de questions
16. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY
Et résolu à l'**unanimité** des conseillers présents :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé.

ADOPTÉE

2026-10-98 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2026

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2026 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : GILLES BILODEAU
Et résolu à l'**unanimité** des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2026.

ADOPTÉE

2026-10-99 APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 15 SEPTEMBRE AU 5 OCTOBRE 2026

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers présents :

QUE les paiements des comptes inscrits au registre des chèques pour le compte courant pour la période du 15 septembre au 5 octobre 2026 pour un montant de 24 506,90 $ numérotés consécutivement de 8230 à 8246 pour les chèques courants inclusivement sont approuvés.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

Les membres du Conseil municipal prennent acte du dépôt des deux rapports des revenus et dépenses à ce jour et un comparatif avec l'année précédente ainsi qu'un rapport sur les dépenses et les revenus avec une estimation pour les derniers mois à venir pour l'exercice courant tel qu'exigé à l'article 176.4 du Code municipal.

2026-10-100 APPUI AU PROJET DE CRÉATION D'UN RÉSEAU RÉGIONAL DE BÉNÉVOLES EN SÉCURITÉ CIVILE SUR LE TERRITOIRE DE LA MATANIE

ATTENDU QUE les municipalités de La Matanie sont appelées à faire face à divers sinistres et situations d'urgence, notamment des événements météorologiques extrêmes, des pannes majeures, des incendies, des inondations et d'autres événements pouvant affecter la sécurité de la population ;

ATTENDU QUE la préparation et la résilience des communautés constituent des éléments essentiels pour assurer une réponse efficace lors de la mise en œuvre des plans municipaux de mesures d'urgence ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Grosses-Roches reconnaît l'importance de mobiliser et de former des citoyens bénévoles afin de soutenir les autorités municipales en situation d'urgence ;

ATTENDU QUE la MRC de La Matanie souhaite mettre en place un projet innovant visant la création d'un réseau régional de bénévoles en sécurité civile couvrant l'ensemble du territoire, accompagné d'activités de formation, de réseautage, d'exercices pratiques et d'un volet jeunesse favorisant le développement d'une culture de prévention et de résilience ;

ATTENDU QUE ce projet favorisera la collaboration intermunicipale, le partage d'expertise, le renforcement des capacités locales d'intervention ainsi que le développement d'outils transférables pouvant bénéficier à d'autres collectivités du Québec ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY
Et résolu à l'**unanimité** des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Grosses-Roches appuie la démarche de la MRC de La Matanie visant la réalisation du projet « Réseau Matanie

Résilience » et sa demande de financement dans le cadre du programme concerné.

QUE la municipalité manifeste son intérêt à collaborer au projet, notamment en participant aux activités de mobilisation, de recrutement et de soutien aux bénévoles de son territoire.

QU'UNE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de La Matanie à titre d'appui officiel au projet.

ADOPTÉE

2026-10-101 APPUI AU PROJET DE MUTUALISATION EN MATIÈRE DE QUALITÉ DE VIE

ATTENDU QUE la municipalité de Grosses-Roches reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet–Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale ;

ATTENDU QUE la MRC de La Matanie ainsi que les organismes municipaux de Baie-des-Sables, Grosses-Roches, Les Méchins, Matane, Saint-Adelme, Sainte-Félicité, Saint-Jean-de-Cherbourg, Saint-Léandre, Sainte-Paule, Saint-René-de-Matane, Saint-Ulric et le territoire non organisé (TNO) de Rivière-Bonjour désirent présenter un projet de mutualisation en matière de qualité de vie (fourniture de services) dans le cadre du volet–Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : PATRICK FABRE
Et résolu à l'**unanimité** des conseillers présents :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Grosses-Roches s'engage à participer au projet de mutualisation en matière de qualité de vie (fourniture de services) ;
- Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme ;
- Le conseil nomme la MRC de La Matanie, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet–Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale ;
- Le conseil désigne madame Linda Imbeault, directrice générale et greffière-trésorière pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue.

2026-10-102 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L’ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

ET résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE cette séance ordinaire soit levée à 19 h 50.

ADOPTÉE

Le président d’assemblée
Bruno Fournier

La directrice générale et greffière-trésorière
Linda Imbeault